AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-2-64 287243

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Supplément n° 1 au Bulletin n° 41 de Février 1964 1964-3

/ARBRES FRUITIERS/

LA CLOQUE DU PECHER - A la faveur de l'adoucissement de la température, la montée de sève, amorcée au début du mois en cours et stoppée ensuite par les gelées, a repris et l'on assiste actuellement aux premiers signes d'éclatement des bourgeons.

Si ce temps doux persiste, le gonflement des bourgeons va se poursuivre et s'intensifier rapidement.

En conséquence, il est nécessaire de se tenir prêt et appliquer le traitement classique qui doit se placer au début de la phase d'éclatement des bourgeons. Pour le choix des produits à préférer, s'inspirer des indications contenues dans le dernier paragraphe du bulletin précédent (n° 41 du 13 Février 1964).

MONILIA DE L'ABRICOTIER - Appliquer, au début de l'éclatement des bourgeons, soit une bouillie bordelaise à 1 %, soit un autre produit cuprique à la dose de 250 grs de cuivre métal à l'hectolitre.

/GRANDES CULTURES/

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - Dans les secteurs où le gros charançon des tiges de colza a commis des dégâts l'an dernier. (tiges déformées et éclatées en assez grand nombre) nous conseillons aux agriculteurs d'être très vigilants.

Les premières sorties de cet insecte ont été observées dans le Lauragais. Les femelles sont en état de pondre.

En raison de la douceur de la température, l'envahissement des cultures de colza par ce dangereux déprédateur est à craindre dans les jours à venir.

Il est particulièrement à redouter sur le colza en début de montaison et nous rappelons qu'il est indispensable de traiter avant la ponte.

Les insecticides à utiliser sont indiqués dans la note spéciale concernant les produits conseillés en 1964.

/VIGNE/

TRAITEMENT D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT DE LA VIGNE - Actuellement, on peut envisager sur les vignes deux sortes d'applications : les traitements d'hiver, c'est à-dire en période de plein repos de la végétation et les traitements de prédébourrement placés, eux, immédiatement avant le gonflement des bourgeons.

.../...

1) Traitements d'hiver : Dans notre région, nous pouvons rencontrer assez couramment plusieurs parasites végétaux ou animaux :

- Esca ou Apoplexie : pulvériser une bouillie à base d'Arsenite de soude à raison de 1,250 grs d'Arsenic à l'hectolitre (soit 5% d'un produit à 250 grs d'Arsenic par litre). Traiter au moins 8 à 10 jours après la taille mais de toutes façons avant le gonflement des bourgeons. On estime qu'il faut 3 à 400 litres de bouillie pour un hectare. Répéter le traitement 2 hivers consécutifs.

- Excoriose : Employer, avant le débourrement, l'un des produits suivants : l'Arsenite de soude (moitié de la dose efficace contre l'Esca) les colorants organiques (à la dose de 600 grs de matière active à l'hectolitre) les huiles d'Anthracène jaune (à 3%)

- l'Anthracnose : Maladie rare mais que l'on rencontre parfois dans les lieux humides, sur les cépages hybrides notamment, On badigeonne, l'hiver, les souches et les bois de taille avec une solution contenant 35 Kgs de sulfate ferreux et 1 litre d'acide sulfurique. Employer des appareils plombés intérieurement.

- La Cochenille floconneuse : Traiter les vignes envahies - ou seulement les foyers si ceux-ci ont été soigneusement repérés - avec une huile d'Anthracène à la dose de 6% ou l'un des autres produits cités dans la note spéciale.

2) Traitements de prédébourrement : Contre l'Acariose, appliquer deux à trois semaines avant le débourrement :
- soit une bouillie sulfocalcique à la dose de 6% additionnée d'un mouillant,
- soit un Polysulfure alcalin à la dose de 3%,
- soit une huile d'Anthracène à la dose de 6%.

Contre le Phylloxera gallicole, pulvériser avant le débourrement une bouillie contenant de l'huile d'Anthracène jaune (à la dose de 3%).

Remarques :1-Ne pas traiter lorsqu'il gèle (les bouillies se détériorent et outre une diminution de l'action, on peut aussi constater des brûlures).

2-Ne pas traiter également lorsque les souches sont humides (pluies, brouillards, rosées) -Outre la diminution d'efficacité résultant de la dilution du produit, des risques de brûlures sont aussi à craindre.

3- Prendre les précautions d'usage lorsque l'on utilise un produit toxique.

ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1964

Nous informons nos anciens abonnés qui n'ont pas encore effectué leur versement pour l'année 1964, que ce bulletin est le dernier qui leur est envoyé.

Nous rappelons que les versements doivent être uniquement adressés à : Régisseur de Recettes Service Protection des Végétaux C.C.P. 8614-19 TOULOUSE.

TOULOUSE, le 18 FEVRIER 1964

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux:
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE
le Directeur Gérant : L. BOUYX